

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1883.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. LUCQ.

Demande du sieur Jules-Théodore RAUTENSTRAUCH.

MESSIEURS,

Le sieur Rautenstrauch, né à Cologne, le 27 décembre 1840, demeurant à Anvers depuis 1864, et exerçant dans cette ville la profession de négociant, sollicite la grande naturalisation.

Il s'est marié en 1868 et en 1870, il a obtenu la naturalisation ordinaire.

Il jouit d'une réputation excellente. Il a satisfait aux lois sur la milice dans son pays natal et déclare être prêt à acquitter le droit d'enregistrement nécessaire pour obtenir la grande naturalisation.

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Rautenstrauch.

Le Rapporteur,

V. LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. LUCQ.

II

Demande du sieur Louis-Albert PAPIER.

MESSIEURS,

Le sieur Papier, adjudant sous-officier au 12^e régiment de ligne, né à Steinfort (grand-duché de Luxembourg), le 18 octobre 1837, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire réunit les conditions exigées par la loi et les renseignements fournis sur son compte sont des plus favorables.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement

La demande paraît donc devoir être prise en considération.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.

III

Demande du sieur Lévy VAN DEN BERG.

MESSIEURS,

Le sieur Van den Berg. demeurant à Cureghem-Anderlecht, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il est né à Rotterdam le 4 janvier 1845

Il est marié et n'a pas d'enfants.

Négociant en toiles, sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche.

Il a satisfait, en Hollande, aux lois sur la milice.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande paraît donc devoir être prise en considération.

Le Rapporteur,

V. LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.
